



#### Objet

Consultation du Parc national des Cévennes pour le marché de conception et réalisation d'une exposition sur le ciel étoilé et l'environnement nocturne des Cévennes

#### Suivi par

Jessica RAMIERE  
06 72 82 77 61  
[jessica.ramiere@cevennes-parcnational.fr](mailto:jessica.ramiere@cevennes-parcnational.fr)

#### Date

Florac Trois Rivières, le 14 mars 2018

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce courrier dans le cadre de la consultation lancée par l'établissement public du Parc national des Cévennes, également en ligne sur le site internet de l'établissement, portant sur la conception et la réalisation d'une exposition sur le ciel étoilé et l'environnement nocturne des Cévennes.

Ce marché public est un marché de prestation intellectuelle, passé selon la procédure adaptée en application des articles 4 et 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Des variantes pourront être proposées par les prestataires, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale de la mission. Les options demandées seront chiffrées séparément. Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

La durée du marché est de 12 mois à compter de la date de sa notification. L'établissement public du Parc national des Cévennes souhaiterait toutefois la réalisation de la phase conception pour fin mai 2018 au plus tard, l'exposition devant être rendue pour fin juillet 2018 au plus tard.

Les offres devront être transmises au Secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception ;
- soit déposées contre récépissé.

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant la mention « **Marché n°2018/PNC/MAPA/05 : Exposition sur le ciel étoilé et l'environnement nocturne des Cévennes** ».

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 13 avril 2018 à 17h30.**

Les dossiers qui seraient remis (l'avis de réception faisant foi) ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

Les offres devront contenir :

- ☐ l'acte d'engagement (ATTR1) et son annexe financière (détail descriptif et estimatif complété et/ou bordereau des prix, le cas échéant), dûment complétés et signés ;
- ☐ la lettre de candidature (DC1) dûment complété ;
- ☐ la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et les documents justificatifs demandés ;
- ☐ les autres pièces du marché datées et signées ;
- ☐ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- ☐ une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et de l'EP PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution ;
- ☐ une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, de ses moyens humains et matériels, certifications ;
- ☐ un RIB ou RIP ;
- ☐ un **mémoire technique détaillant et produisant** :
  - ✚ une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
  - ✚ la politique de développement durable et d'éco responsabilité de l'entreprise,
  - ✚ les moyens humains et matériels affectés à la mission. L'équipe sera de compétence pluridisciplinaire et réunira à minima des compétences en matière d'environnement nocturne, de traduction français-anglais, de scénographie et de graphisme,
  - ✚ les CV des intervenants envisagés, l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent,
  - ✚ une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans le cahier des charges (matériaux proposés, prise en compte du public handicapé, délai et modalités de garantie...),
  - ✚ toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique des prestations	50
3- Intégration des principes de développement durable	10

Les offres financières seront comparées sur la base des détails descriptifs estimatifs fournis. Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

$$\text{Note sur 10} = 10 \times (\text{prix de l'offre la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée})$$

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat, et en particulier. La note maximum pour ce critère sera de 10.

- ☐ les références et réalisations similaires : 2/10,
- ☐ la composition et les compétences de l'équipe : 2/10,
- ☐ la méthodologie et les propositions en adéquation avec l'esprit et les objectifs du projet : 5/10,
- ☐ le délais et les modalités de garantie : 1/10.

La prise en compte du développement durable est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10 :

- ☐ offre intégrant des labels « verts » : 5/10,
- ☐ fournitures et matériaux d'une provenance locale : 5/10.



Parc national des Cévennes

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

**Note finale = note critère n°1 x 40% + note critère n°2 x 50% + note critère n°3 x 10%**

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre ayant obtenue la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles 48 et 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

Pour tout renseignement complémentaire administratif concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

- la personne responsable de la procédure du marché : Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale
  - la correspondante administrative : Mme Catherine BERNARDI
- ☎ : 04.66.49.53.38      📠 : 04.66.49.53.02  
✉ : [catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr](mailto:catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr)

Pour tout renseignement complémentaire technique concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à la technicienne accueil et sensibilisation du massif de l'Aigoual, Jessica RAMIERE

☎ : 06 72 82 77 61  
✉ : [jessica.ramiere@cevennes-parcnational.fr](mailto:jessica.ramiere@cevennes-parcnational.fr)

Vous remerciant par avance de votre réponse à notre consultation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice,

Anne LEGILE

Pièces jointes :

- acte d'engagement (ATTR1) et son annexe financière ;
- lettre de candidature (DC1) ;
- déclaration du candidat (DC2) ;
- cahier des charges et son annexe, attentes et synopsis.



Parc national des Cévennes